



LE NOUVEAU PLAN CHANTIERS CANADA



LE PLAN D'ACTION ÉCONOMIQUE DE 2013

Canada 

 **PLAN
D'ACTION**
ÉCONOMIQUE DU CANADA
#pae13



Le Plan d'action économique de 2013 représente le prochain volet du plan à long terme du gouvernement pour renforcer l'économie canadienne dans un monde incertain, créer des emplois et favoriser la croissance tout en maintenant des impôts bas pour les familles et les entreprises et en rétablissant l'équilibre budgétaire d'ici 2015.

INVESTISSEMENTS FÉDÉRAUX DANS DES INFRASTRUCTURES CRÉATRICES D'EMPLOIS

Le Plan d'action économique de 2013 établit un nouveau plan Chantiers Canada pour construire des routes, des ponts, des métros, des trains de banlieue et d'autres infrastructures publiques en collaboration avec les provinces, les territoires et les municipalités. Ce nouveau plan prévoit plus de 53 milliards de dollars de fonds nouveaux et existants pour les infrastructures provinciales, territoriales et municipales. En outre, au cours des dix prochaines années, le gouvernement fera d'importants investissements dans l'infrastructure des Premières Nations et dans des biens d'infrastructure fédéraux. Au total, le nouveau plan Chantiers Canada, jumelé à d'autres investissements fédéraux dans les infrastructures, donnera lieu à l'investissement fédéral le plus élevé et d'une durée jamais égalée dans l'histoire canadienne dans les infrastructures créatrices d'emplois.

UN NOUVEAU PLAN CHANTIERS CANADA

Dans la foulée des bons résultats obtenus dans le cadre du plan Chantiers Canada de 2007, le Plan d'action économique du Canada met de l'avant un nouvel engagement de financement de dix ans à l'appui des infrastructures provinciales, territoriales et municipales à compter de 2014-2015, par l'intermédiaire de trois fonds clés :

- Le Fonds d'amélioration des collectivités, doté de 32,2 milliards de dollars provenant du Fonds de la taxe sur l'essence indexé et du remboursement additionnel de la taxe sur les produits et services (TPS) aux municipalités, pour la construction de routes, le transport en commun, des installations récréatives et d'autres infrastructures communautaires partout au Canada.
- Un nouveau Fonds Chantiers Canada, doté de 14 milliards de dollars, pour appuyer de grands projets d'infrastructure économique d'envergure nationale, régionale et locale.

- Le renouvellement du Fonds PPP Canada, doté de 1,25 milliard de dollars, dans le but de continuer d'appuyer des moyens novateurs de réaliser des projets d'infrastructure plus rapidement et d'optimiser les deniers publics dans le cadre de partenariats public-privé.

De plus, des fonds fédéraux d'environ 6 milliards de dollars seront versés aux provinces, aux territoires et aux municipalités dans le cadre de programmes d'infrastructure existants en 2014-2015 et par la suite. Du coup, l'aide fédérale totale au titre des infrastructures provinciales, territoriales et municipales atteindra environ 53,5 milliards de dollars entre 2014-2015 et 2023-2024.

FONDS D'AMÉLIORATION DES COLLECTIVITÉS

Cette initiative fournira aux municipalités un financement stable et prévisible de 32,2 milliards de dollars sur dix ans, consistant en un Fonds de la taxe sur l'essence indexé et en le remboursement additionnel de la TPS aux municipalités. Ce financement soutiendra des projets d'infrastructure communautaire comme les routes, le transport en commun et des installations récréatives. Le financement s'établira d'abord à environ 2,9 milliards de dollars en 2014-2015 et dépassera 3,6 milliards en 2023-2024. Le nouveau Fonds d'amélioration des collectivités donnera aux municipalités une plus grande marge de manœuvre pour affecter les fonds fédéraux à une gamme étendue de priorités au chapitre de l'infrastructure.

FONDS CHANTIERS CANADA

Le Plan d'action économique de 2013 prévoit 14 milliards de dollars sur dix ans à l'appui de projets d'infrastructure d'importance nationale, régionale et locale. Le nouveau Fonds Chantiers Canada comportera deux volets :

- Un fonds d'infrastructures nationales, doté de 4 milliards de dollars, appuiera des projets d'importance nationale, comme les infrastructures liées aux routes, au transport en commun ainsi qu'aux portes d'entrée et aux corridors commerciaux.
- Un fonds d'infrastructures provinciales et territoriales, doté de 10 milliards de dollars, appuiera des projets d'importance nationale, régionale et locale partout au pays et dans une plus vaste gamme de catégories de projets, notamment les routes, le transport en commun, l'approvisionnement en eau potable, le traitement des eaux usées, la connectivité et les services à large bande ainsi que l'innovation.

FONDS PPP CANADA

Les partenariats public-privé (PPP) peuvent faciliter la réalisation d'infrastructures publiques pour les Canadiens, optimiser les fonds publics et réduire les risques connexes. Aux termes d'ententes de PPP, les gouvernements demeurent propriétaires des infrastructures, tandis que le secteur privé contribue davantage à la conception, à la construction, à l'exploitation et à l'entretien de ces infrastructures.

Prenant appui sur les progrès déjà réalisés, le Plan d'action économique de 2013 prévoit le versement de 1,25 milliard de dollars sur cinq ans, selon la comptabilité de caisse, afin de renouveler le Fonds PPP Canada.

INVESTISSEMENTS DANS L'INFRASTRUCTURE DES PREMIÈRES NATIONS

Dans le cadre du nouveau plan Chantiers Canada, le gouvernement accordera 155 millions de dollars sur dix ans pour soutenir les investissements dans les projets d'infrastructure des Premières Nations à l'intérieur des réserves, notamment pour les routes, les ponts, les systèmes énergétiques ainsi que d'autres secteurs prioritaires de l'infrastructure des Premières Nations, sans compter le financement qui proviendra du volet du Fonds de la taxe sur l'essence du Fonds d'amélioration des collectivités. Ces ressources s'ajoutent au financement prévu par des programmes existants visant l'investissement d'environ 7 milliards de dollars au cours des dix prochaines années dans la construction, l'exploitation et l'entretien d'infrastructures dans les réserves.





INVESTISSEMENTS DANS L'INFRASTRUCTURE FÉDÉRALE

Outre le nouveau plan Chantiers Canada, le gouvernement du Canada investira plus de 10 milliards de dollars, selon la comptabilité de caisse, dans des biens d'infrastructure fédéraux, par exemple :

- Jusqu'à 124,9 millions de dollars pour la construction d'un pont-jetée entre l'île des Sœurs et l'île de Montréal qui fait partie du projet du nouveau pont sur le Saint-Laurent qui remplacera le pont Champlain.
- 25 millions de dollars sur trois ans pour faire progresser le projet du passage international Windsor-Detroit.
- 248 millions de dollars sur cinq ans pour renforcer les services météorologiques du Canada, ce qui comprend de nouveaux investissements dans l'infrastructure fédérale.
- 19 millions de dollars en 2013-2014 au titre de l'amélioration des autoroutes et des ponts connexes dans les parcs nationaux du Canada.
- 54,7 millions de dollars en 2013-2014 à l'appui des activités de VIA Rail, et 58,2 millions sur cinq ans afin de maintenir les services ferroviaires voyageurs pour les collectivités éloignées.
- Des investissements dans d'autres éléments de l'infrastructure fédérale, par exemple des ponts, des ports pour petits bateaux, des bases militaires et les locaux des ministères à l'échelle du pays.



INVESTISSEMENTS CLÉS DEPUIS 2006

Le gouvernement a effectué des investissements sans précédent dans les infrastructures en finançant plus de 43 000 projets depuis 2006, par exemple :

- Le plan Chantiers Canada de 2007, doté de 33 milliards de dollars, a appuyé plus de 12 000 projets visant les infrastructures provinciales, territoriales et municipales partout au Canada, comme des métros, des trains de banlieue, des routes et des ponts.
- La phase de stimulation du Plan d'action économique de 2009 a servi à soutenir 30 000 projets additionnels.
- Le Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire annoncé dans le Plan d'action économique de 2012 a appuyé jusqu'ici 1 400 projets.



Pour en savoir plus

plandaction.gc.ca

1 800 0-Canada (1-800-622-6232)

1-800-926-9105 (ATS)



This document is also available in English.

Les mesures budgétaires sont assujetties à l'approbation parlementaire.